

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 janvier 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 195 396.75\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Déclarations d'intérêt pécuniaires
10. Reddition pour le PAARRM
11. Aide financière annuelle accordée aux organismes
12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
13. Dépôt du projet de règlement
14. Adoption du règlement sur la rémunération des élus
15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson »
17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur
18. Achat d'un camion de déneigement usagé
19. Achat d'APRIAS pour le service incendie
20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 »
21. Proposition pour projet structurant
22. Varia
 - a) _____
 - b) _____
23. Période de questions réservées à l'assistance
24. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (11).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2017;

02-01-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017;

03-01-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et la Pro maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700977 à C1700987 et la séquence C1800001 à C1800070. La séquence des chèques en ligne L1700052 à L1700054 et L1800001 à L1800002.**

Total des factures de l'année 2017	106 016.51\$
Total des factures de l'année 2018	11 120.96\$
Total paiement direct mensuel	24 809.99\$
Total des salaires	53 449.29\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>195 396.75\$</u>

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 16 janvier 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

9. Déclarations d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a bien reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus et qu'il informera le directeur régional du MAMOT tel que prescrit dans la loi sur les élections et référendum dans les municipalités (LERM).

10. REDDITION POUR LE PAARRM;

05-01-2018

10. Reddition pour le PAARRM.

ATTENDU QUE Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, nous annonçait le 16 juin 2017, une aide financière de 30 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier selon la répartition suivante : 15 000 \$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, et 15 000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée;

ATTENDU QUE Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, a confirmé l'aide financière de 15 000 \$ le 15 août 2017, laquelle sera échelonnée sur trois années budgétaires;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2017
de la Baie	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	1 444 \$
Bouleaux	3 ponceaux	100 mètres (+ 130 mètres)	6 600 \$	4 137 \$
Écureuils	1 ponceau	100 mètres (+ 110 mètres)	2 600 \$	2 748 \$
de la Rivière	3 ponceaux	400 mètres (+ 400 mètres)	8 400 \$	9 306 \$
Épinettes	5 ponceaux	500 mètres	13 000 \$	4 040 \$
De la Pointe	Concassage et excavation de 2 roches	(+ 8 roches)	2 000 \$	5 597 \$
De la Pointe	Rechargement, épandage et compaction	4 400 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	50 000 \$	53 608 \$
Total			85 200 \$	80 880 \$
Subvention accordée			30 000 \$	
Solde			50 880 \$	

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

11. AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE ACCORDÉES AUX ORGANISMES;

06-01-2018

11. Aide financière annuelle accordées aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2018;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 750.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (5,000.00 \$)
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancred : 2,500.00 \$
- L'accueil d'Amos : 500.00 \$ pour 4 ans

12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS;

12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des Élus.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dépose un avis de motion qu'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac sera adopté dans une séance ultérieure avec dispense de lecture.

13. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT;

13. Dépôt du projet de règlement.

Le maire dépose le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac. Ce document est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au 6, rue des Rapides.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

07-01-2018

14. Adoption du règlement sur la rémunération des Élus.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement (*le maire, monsieur Stephan Lavoie, vote sur la résolution*) :

D'ADOPTER le règlement # 262-2017, portant sur la rémunération des élus et de leur versement.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

08-01-2018

15.Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames **Françoise Raby**
 Marilyne Tanguay

Messieurs **François Perron**
 Rémi Pelletier
 Bertrand Bolduc
 Gilbert Dubuc
 Aurélien Langlois
 Benoit Plourde

16. DEMANDE POUR NOMMER LA HALTE ROUTIÈRE « HALTE ROUTIÈRE LÉONARD BRISSON »;

09-01-2018

16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson ».

ATTENDU QUE la municipalité a déjà reçu une demande pour nommer la halte routière située sur l'avenue du Lac, dans le secteur Tancrède;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires (avis du CCU, information sur les règles applicables auprès de la commission de toponymie du Québec, etc.) pour nommer la halte routière « Halte routière Léonard Brisson ».

17.AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE DROIT D'AUTEUR;

10-01-2018

17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur.

ATTENDU QU'un comité théâtre est à préparer une pièce pour éventuellement, la présentée au public;

ATTENDU QU'une entente avec les droits d'auteur et la municipalité de Preissac doit être paraphée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer l'entente entre la municipalité et le comité théâtre tel que présentée au conseil lors d'une session de travail.

18. ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ;

11-01-2018

18. Achat d'un camion de déneigement usagé.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 11 janvier 2018 et le résultat est le suivant :

Entreprise	Prix avant les taxes
Machinerie Saint-Pierre	43,500.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Machinerie Saint-Pierre Inc. » pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 43,500.00\$ plus les taxes applicables, à la condition que le camion soit inspecté (SAAQ) et que le directeur général en accepte l'état tel que constaté avant sa livraison.

DE PAYER cet achat avec le surplus libre accumulé.

19. ACHAT D'APRIA POUR LE SERVICE INCENDIE;

12-01-2018

19. Achat d'APRIA pour le service incendie.

ATTENDU QUE le service d'incendie de la municipalité de Preissac souhaite acheter les appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) usagés offert par la ville de Val d'Or par l'entremise de son service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution # 202-11-2017

ATTENDU QUE l'achat de 9 APRIA usagés se ferait en contrepartie par la fourniture de :

- 3 appareils APRIA complets
- 4 bouteilles
- 2 parties faciales
- 2 courroies

ATTENDU QUE le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost recommande à la municipalité d'accepter cette échange « gagnant-gagnant » avec la ville de Val d'Or;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et résolu unanimement;

D'ACCEPTER la proposition de la ville de Val d'Or et de fournir les APRIA tel que décrit ci-haut à la ville de Val d'Or pour un montant de 34,176.00 \$ plus les taxes applicables.

DE MANDATER le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost, à faire les achats nécessaires à la réalisation complète et parfaite de cette entente avec la ville et la municipalité.

D'ABROGER la résolution # 202-11-2017.

20. PROPOSITION POUR « PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021 »;

20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 ».

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

21. PROPOSITION POUR PROJET STRUCTURANT;

13-01-2018

21. Proposition pour projet structurant.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac travaille sur un projet structurant et que la suite logique d'un tel projet passe par la réalisation d'un plan de travail avec esquisse;

ATTENDU QUE la firme Trame, section Amos a fait une proposition de service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de TRAME pour la fourniture de service d'architecture pour faire des plans sommaires de travail d'un édifice communautaire adjacent à l'aréna actuel, pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

22. VARIA;

22. Varia.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

23. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Accident du camion à neige
- Félicitation à l'endroit du Maire
- Coût du déneigement
- Règlement # 262-2017
- Projet structurant
- Budget 2018
- Présentation des immobilisations 2018
- Etc.

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions du citoyen.

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

14-01-2018

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 04.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 13 février 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions réservées à l'assistance
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 166 016.71\$\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société »
10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac
11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE 1038)
12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à M. Rochon
13. Inscription au congrès ADMQ
14. Inscription au congrès des chefs pompiers
15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat des bouées
16. Résolution pour favoriser l'immigration
17. Résolution pour baux de gravière (3)
18. Approbation de la dérogation mineure du 30 chemin des Épinettes
19. Autorisation de signature de l'entente de délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, Faune et des Parcs) l'exclusion des zones RC-1, RC-2 et RC-3 pour la coupe de bois domestique
21. Aide financière afin de soutenir les commerces
22. Aide financière afin de soutenir les industries
23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018
24. Varia
 - a) _____
 - b) _____
25. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 80 personnes).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

15-02-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

4. Période de questions réservée à l'assistance.

Les citoyens présents déposent au conseil une pétition 570 noms, dont 360 personnes sont des propriétaires et/ou résidents de Preissac. Ensuite des questions sont posées aux membres du conseil. Après une heure et demie d'échange, le maire, monsieur Stephan Lavoie, demande un ajournement; tous les conseillers sont d'accord, il est 20 h 45.

Reprise de l'ajournement, il est 21 h 25, le maire annonce que les points 21 et 22 sont retirés de l'ordre du jour et on ajoute le point 23 « **Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018** ».

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;

16-02-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

17-02-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800071 à C1800148. La séquence des chèques en ligne L1800003 à L1800008.

Total des factures du mois	116 881.58\$
Total paiement direct mensuel	20 137.89\$
Total des salaires	28 997.24\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	166 016.71\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 13 février 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. PLANIFICATION DES ATELIERS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET OCTROI DU MANDAT À « TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ;

18-02-2018

9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société.

ATTENDU QUE la municipalité propose d'organiser une soirée avec des ateliers de concertation publique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme « Transfert environnement et société » d'organiser cette activité pour que les objectifs souhaités soient atteints (participation citoyenne, concertation, échanges, déroulement efficace, etc.).

D'ACCEPTER la proposition de cette dernière pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2018 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

19-02-2018

10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

D'ADOPTER le présent règlement ayant le numéro 264-2018, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac.

FAIT ET ADOPTER PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018.

11. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES (DGE 1038);

11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapports des dépenses (DGE 1038).

Le président d'élection et secrétaire trésorier, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil les formulaires (DGE 1038) remplis par les candidats à la dernière élection du 5 novembre 2017 et mentionne que les originaux ont été envoyés au Directeur général des élections du Québec (DGE) tel que prescrit par la loi sur les élections et référendum municipaux (LERM).

12. APPROBATION DE LA SURVEILLANCE DU TERRAIN DE CAMPING POUR L'ANNÉE 2018 À MONSIEUR RAYMOND ROCHON;

20-02-2018

12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à monsieur Raymond Rochon.

ATTENDU QUE monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ;

21-02-2018

13. Inscription au congrès ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome étant contre la proposition :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS;

22-02-2018

14. Inscription au congrès des chefs pompiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES BOUÉES ;

15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat de bouées.

Le sujet est remis à une prochaine séance du conseil

16. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'UN SERVICE D'IMMIGRATION EN A-T;

23-02-2018

16. Résolution pour demande d'un service d'immigration en A-T.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services de son ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion ici en l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante de s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT l'importante pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

CONSIDÉRANT la complexité des processus d'immigration, tant pour les immigrants que pour les employeurs et les parrains;

CONSIDÉRANT la constante augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement post-secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500km de la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER à l'Honorable Ministre Ahmed D. Hussen, Ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.

17. RÉSOLUTION POUR BAUX DE GRAVIÈRE (3);

24-02-2018

17. Résolution pour baux de gravière (3).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont un est situé au chemin des noisetiers (BNE 7937), un autre est situé dans le chemin Vautrin (site d'extraction 32D08-50) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

18. APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 30, CHEMIN DES ÉPINETTES;

25-02-2018

18. Approbation de la dérogation mineure du 30, chemin des Épinettes.

ATTENDU QU'en date du 13 décembre 2017, Monsieur Pierre Lacroix a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 30, chemin des Épinettes à Preissac, sur le lot 4 592 111;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la distance entre deux bâtiments secondaires à 0.58 mètres plutôt qu'à 2 mètres, la superficie totale des bâtiments secondaires à 127.6 mètres carrés plutôt que 120 et un nombre de bâtiments secondaires à 4 plutôt que 3, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE les bâtiments secondaires visés par la demande ont fait l'objet de permis de construction et qu'on peut donc présumer de la bonne foi du demandeur lors de leur construction;

ATTENDU QUE les constructions faisant l'objet de la demande sont très peu visibles de la rue ou des propriétés voisines, vue la présence de plusieurs arbres;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 30, chemin des Épinettes faite par monsieur Pierre Lacroix sur le lot 5 592 111.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS;

26-02-2018

19. Autorisation de signature de l'entente délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ATTENDU QUE l'actuelle Entente de délégation de Gestion #1056 de la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, renouvelle notre Entente de Délégation de Gestion #1056 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi ont été informés de cette prolongation de cinq ans;

ATTENDU QUE le MFFP et la MRC d'Abitibi demandent à ce que les municipalités se prononcent dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Preissac accepte de déléguer sa compétence à la MRC d'Abitibi pour la signature de la nouvelle Entente de Délégation de Gestion #1056, telle que proposée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

20. DEMANDE AU MFFP (MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS) L'EXCLUSION DES ZONES REC-1, REC-2 ET REC-3 POUR LA COUPE DE BOIS DOMESTIQUE;

27-02-2018

20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) l'exclusion des zones REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

ATTENDU QUE la plupart des terres situées de part et d'autre de la route 395, à la hauteur des lacs Preissac et Fontbonne sont la propriété du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE des permis de coupe de bois domestique sont émis via le ministère des Forêts (à Amos, à Val d'Or ou à Rouyn-Noranda) pour la coupe de bois domestique;

ATTENDU QUE de la coupe de bois pour fins domestique se fait également sans avoir obtenu de permis, le contrôle de cette activité étant plutôt difficile;

ATTENDU QUE ce territoire appelé « La péninsule » correspond aux zones récréotouristiques REC-1, REC-2 et REC-3;

ATTENDU QUE ces zones récréotouristiques représentent le cœur du développement de plein air de la municipalité avec diverses activités présentes ou projetées (camping, vélo, raquette, ski de fond, sentiers pédestres, ornithologiques etc.);

ATTENDU QUE la table GIRT (table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire) sera bientôt mise à jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MFFP d'exclure les REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

21. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES COMMERCES;

21. Aide financière afin de soutenir les commerces.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

22. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES INDUSTRIES;

22. Aide financière afin de soutenir les industries.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

23. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 223-12-2017 SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2018;

28-02-2018

23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018.

ATTENDU QUE le conseil prend note des questions et du mécontentement des citoyens, ainsi que de la pétition déposée ce soir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 et que le conseil adoptera un nouveau budget dans les meilleurs délais (légaux et fiscaux) afin de répondre aux attentes des citoyens, des commerçants et des mines.

24. VARIA;

24. Varia.

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

29-02-2018

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST unanimement résolu de lever l'assemblée :

DE CLORE la session. Il est 21 h 55.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 mars 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer de mars est de 378 972.11\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Approbation de participer aux réunions des Directeurs Généraux des Municipalités de la région
9. Résolution pour plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ)
10. Dépôt du projet budget 2018
11. Avis de motion sur règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018
12. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018
13. Soumissions pour l'achat de bouées
14. Résolution annuelle de financement ADL
15. Session spéciale du 20 mars 2018
16. Demande d'expertise externe dans le dossier avec Matériaux Blanchette Inc.
17. Nommer des représentants pour « Tourisme Harricana »
18. Demande d'appui à Madame Caroline Guy et monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition auprès du MERN pour l'achat d'un terrain non cadastré, anciennement le lot 1, rang 6, canton de Preissac
19. Appui à madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 30 personnes).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

30-03-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;

31-03-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

32-03-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro maire et le Directeur général

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800149 à C1800216. La séquence des chèques en ligne L1800009 à L1800014.

Total des factures du mois	328 627.75\$
Total paiement direct mensuel	20 228.55\$
Total des salaires	30 115.81\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>378 972.11\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 13 mars 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Madame la pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres sur la loi 122 et ses implications futures pour la municipalité.

8. APPROBATION DE PARTICIPER AUX RÉUNIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉ DE LA RÉGION;

33-03-2018

8. Approbation de participer aux réunions des Directeurs généraux des Municipalités de la région.

ATTENDU QUE des rencontres entre directeurs généraux ont lieu 2 à 3 fois par année sur le territoire de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE ces rencontres favorisent le réseautage entre les DG;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer à ses rencontres de formation et d'échange qui se tiennent sur le territoire de la MRC Abitibi.

9. RÉOLUTION POUR PLAINTÉ À LA COMMISSION MUNICIPAL DU QUÉBEC (CMQ);

34-03-2018

9. Résolution pour plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ).

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre dernier à l'occasion des élections générales municipales Mme Manon Derome a obtenu un poste à titre de conseillère;

CONSIDÉRANT QUE Mme Derome occupe le poste de conseillère au sein de la Municipalité depuis;

CONSIDÉRANT QUE Mme Derome, est assujetti à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., C. e-15.1.0.1)* ainsi qu'au Code d'éthique et de déontologie adoptée par la Municipalité sous le *Règlement 264-2018*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont été informés d'actions posées par Mme qui, si avérées, pourrait constituer un manquement aux dites loi et règlement;

CONSIDÉRANT QUE les motifs et les documents dont les membres du conseil ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dans les circonstances :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

DE DÉPOSER une plainte à la Commission municipale du Québec à l'encontre de Mme Manon Derome au nom de la Municipalité;

D'AUTORISER ET DE MANDATER le directeur général à effectuer les démarches nécessaires à la mise en application de la présente résolution.

10. DÉPÔT DU PROJET BUDGET ET PROJET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;

10. Dépôt du projet budget et projet du programme triennal d'immobilisation.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le projet de budget et le projet du programme triennal d'immobilisation qui sera adopté le 20 mars 2018 et mentionne que les Élus en ont eu une copie au même moment que l'avis public a été donné (article 956 CM).

11. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

11. Avis de motion sur le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

La conseillère, madame Marilyne Tanguay donne avis de motion que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 sera adopté dans une séance ultérieure.

12. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

12. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 tel que prescrit par la loi.

13. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE BOUÉES;

35-03-2018

13. Soumission pour l'achat de bouées.

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin auprès de deux entreprises pour la fourniture de 28 bouées (14 bâbord et 14 tribord) avec chaînes, émerillons et pesées tel que spécifié dans l'appel d'offres:

Entreprise	Prix incluant les taxes et le transport
Nordak marine Inc.	48,985.20 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Nordak marine Inc. pour la fourniture, ainsi que la livraison de 28 bouées conformes aux normes de Transport Canada avec les équipements nécessaires à leurs installations (chaînes, pesées, etc.).

DE FINANCER cet achat avec le fond de roulement et de rembourser ce-dernier sur cinq ans.

14. RÉOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT ADL;

36-03-2018

14. Résolution annuelle de financement ADL.

ATTENDU QUE le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploie un (e) agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.500.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

15. SESSION SPÉCIALE DU 20 MARS 2018;

15. Session spéciale du 20 mars 2018.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens que le conseil tiendra une session spéciale le 20 mars 2018 pour adopter le budget 2018, le programme triennal d'immobilisation et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

16. DEMANDE D'EXPERTISE EXTERNE DANS LE DOSSIER AVEC MATÉRIAUX BLANCHETTE INC.

37-03-2018

16. Demande d'expertise externe dans le dossier avec Matériaux Blanchette Inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est en processus judiciaire dans le dossier des redevances sur les gravières et sablières avec Matériaux Blanchette Inc..

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à donner un mandat à une firme externe pour déterminer les quantités de gravier utilisées pour les travaux effectués par Matériaux Blanchette Inc. pour la construction et l'amélioration de chemin dans le secteur du chemin Vautrin. Il est entendu que les coûts seront défrayés par les deux partis en cause.

17. NOMMER DES REPRÉSENTANTS POUR « TOURISME HARRICANA »;

38-03-2018

17. Nommer des représentants pour « Tourisme Harricana ».

Attendu que des problèmes de communication entre la MRC Abitibi, les municipalités et Tourisme Harricana;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Maxime Tancrede (représentant le conseil) et madame France Daoust (représentante de l'administration).

18. DEMANDE D'APPUI À MADAME CAROLINE GUY ET MONSIEUR GASTON TRÉPANIÉRIER POUR L'ACQUISITION AUPRÈS DU MERN POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN NON CADASTRÉ, ANCIENNEMENT LE LOT 1, RANG 6, CANTON DE PREISSAC;

39-03-2018

18. Demande d'appui à madame Caroline Guy et monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition auprès du MERN pour l'achat d'un terrain non cadastré, anciennement le lot 1, rang 6, canton de Preissac.

ATTENDU QUE Madame Caroline Guy et Monsieur Gaston Trépanier ont fait une demande auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour acquérir le lot anciennement désigné comme étant lot 1, rang 6, canton de Preissac, adjacent au lot 4 593 562;

ATTENDU QUE le MERN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE ce terrain constitue le prolongement du lot 4 593 562, cadastre du Québec, propriété des demandeurs et que ce lot faisant l'objet de la demande n'est contigu à aucun autre terrain et que par conséquent seuls les demandeurs peuvent y avoir accès;

ATTENDU QUE l'usage projeté du terrain sera un usage complémentaire à l'usage actuel soit une résidence sur un lot située en zone forestière et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable auprès du MERN à Madame Caroline Guy et Monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition du lot sans désignation cadastrale, anciennement désigné comme le lot 1, rang 6, canton de Preissac.

19. APPUI À MADAME THÉRÈSE PELCHAT ET MONSIEUR MARIO FORTIN POUR UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ;

40-03-2018

19. Appui à madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin pour une demande auprès de la CPTAQ.

ATTENDU QUE Madame Thérèse Pelchat et Monsieur Mario Fortin ont produit une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande consiste à obtenir l'autorisation d'acquérir le lot 4 816 684 de Monsieur Rosaire Pelchat en vue de l'élevage d'alpagas;

ATTENDU QUE les demandeurs sont propriétaires et ont leur résidence sur lot contigu 4 592 429;

ATTENDU QUE cette demande a pour but d'acquérir un terrain suffisamment grand pour faire l'élevage d'alpagas sans nuire pour autant à l'exploitation de la ferme du vendeur, Monsieur Rosaire Pelchat, lequel conserve plus de 155 hectares de terrain ainsi que tous ses bâtiments;

ATTENDU QUE l'analyse en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection des Activités Agricole du Québec présume la recevabilité de cette demande;

ATTENDU QUE la demande respecte en tous points la réglementation municipale et notamment le règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation faite par madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour et sur le prochain budget.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

41-03-2018

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 08.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 20 mars 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre madame la pro maire Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Maxime Tancrede

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (45)

Après avoir constaté le quorum, madame la pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

42-03-2018

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018;

43-03-2018

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS	
Taxes	1 869 681
Paiements tenant lieux de taxes	2 000
Transferts	296 031
Services rendus	60 844
Imposition de droits	33 000
Amendes et pénalités	3 000
Intérêts	8 000
Autres revenus	10 000
TOTAL	2 282 556

DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
Administration générale (Salaires et allocations annuels des élus : Maire 19 680 \$, chaque conseiller 6 972 \$)	607 978
Sécurité publique	257 321
Transport	668 600
Hygiène du milieu	193 857
Aménagement, urbanisme et développement	151 500
Loisirs et culture	185 800
Frais de financement	28 500
Remboursement en capital	40 500
Transfert aux activités d'investissements	148 500
TOTAL	2 282 556

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2018 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

44-03-2018

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020	TOTAL
<i>Administration</i>				
Appareils de communications		18 000		18 000
Ameublement et équipement de bureau		7 000		7 000
<i>Sécurité publique</i>				
Appareils respiratoires	60 000			60 000
<i>Transport</i>				
Infrastructures - chemins		150 000		150 000
Machineries, outillage et équipements (remorque / coupeuse de branches)	10 000	30 000		40 000
<i>Hygiène du milieu</i>				
Conteneurs pour déchets, matières recyclables et composte	5 000	20 000		25 000
<i>Aménagement, urbanisme et développement</i>				
Installation de tours Wi-Fi / Communications		25 000		25 000
Panneaux d'information	20 000			20 000
Embellissement	5 000	20 000		25 000
Passerelle et sentiers	10 000			10 000
Sentiers de la roche	8 500			8 500
Sentiers de vélos de montagne et multi usage	5 000	10 000		15 000
<i>Loisirs et culture</i>				
Salle multi usages (Complexe récréatif Jacques Massé)	5 000	20 000		25 000
Quai municipal et rampe de mise à l'eau secteur des rapides (stationnement)	20 000			20 000
Aménagement terrain - camping	30 000			30 000
Achat de bouées - balisage des lacs	50 000			50 000
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENTS	228 500	300 000	0	528 500

MODES DE FINANCEMENT	2018	2019	2020	TOTAL
Revenus de fonctionnement	148 500	200 000		348 500
Fonds de roulement	80 000	100 000		180 000
TOTAL DES MODES DE FINANCEMENT	228 500	300 000	0	528 500

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

45-03-2018

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2018.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 265-2018**

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018

ATTENDU QUE la résolution #223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 a été abrogée lors de la session régulière du 13 février 2018 et que le conseil adopte un nouveau budget;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 263-2017** intitulé «Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018» qui a été adopté le 19 décembre 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018 et portant le numéro 265-2018 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7922 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2018, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9022 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,4687 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités industrielles portées au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION V TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 162,94 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2018 pour tous les bénéficiaires de ce service.

SECTION VI	LOCATIONS
Article 6 :	Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$ Terrain au camping municipal pour la saison 2018 : 350,00 \$ Rétro caveuse : 120,00 \$ / heure
SECTION VII	DIVERS
Article 7 :	Vente de matériel : coûtant
SECTION VIII	TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE
Article 8 :	Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;
Article 9 :	Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;
Article 10 :	Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.
SECTION IX	MODE DE PAIEMENT
Article 11 :	Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante : Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte; Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible; Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.
SECTION X	ABROGATION
Article 12	Le règlement No : 263-2017 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice 2018 » est abrogé à toutes fins que de droit en faveur du présent règlement.
SECTION XI	ENTRÉE EN VIGUEUR
Article 13 :	Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	: 13 mars 2018
Présentation du projet de règlement	: 13 mars 2018
Adoption	: 20 mars 2018
Publication	: 21 mars 2018

Nicole Poulin
Pro maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2018

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur le budget 2018.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

46-03-2018

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Poulin
Pro-maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 avril 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mars 2018
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 mars 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer du mois est de 238 536.20\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Approbation du contrat de nivelage pour l'année 2018
10. Autorisation d'achat d'abat poussière pour l'année 2018
11. Résolution annuelle pour la MTMDET
12. Dérogation mineure du 7, chemin Doré
13. Dérogation mineure du 1027, avenue du Lac
14. Mandater la MRC d'Abitibi pour l'achat regroupé de bacs roulants
15. Commandite pour la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'impression des feuillets paroissiaux pour l'année 2018
16. Vente d'une pompe portative du service incendie
17. Accord de la proposition pour la Vente d'un camion Ford F-800 du service incendie
18. Droit de passage aux VTT pour la randonnée du Club QUAD du 16 juin 2018
19. Présentation des travaux de voirie 2018 (demande au député)
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (14).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

47-04-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2018;

48-04-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mars 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 mars 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 MARS 2018;

49-04-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 mars 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 mars 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

50-04-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire, la Pro maire et le Directeur général

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800217 à C1800299. La séquence des chèques en ligne L1800015 à L1800021.

Total des factures du mois	168 674.66\$
Total paiement direct mensuel	28 347.67\$
Total des salaires	41 513.87\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>238 536.20\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 10 avril 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres.

9. APPROBATION DU CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2018;

51-04-2018

9. Approbation du contrat de nivelage pour l'année 2018.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 9 avril 2018 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes	Prix / heure+ taxes
Béton Fortin Inc.	68,978.07 \$	155.00 \$
Les entreprise Roy & Frères Inc.	86,233.53 \$	155.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 68,978.07 \$.

10. AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018;

52-04-2018

10. Autorisation d'achat d'abat poussière pour l'année 2018.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	71,600.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	78,400.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 71,600.00 \$ plus les taxes applicables.

11. RÉOLUTION ANNUELLE POUR LA MTMDET;

53-04-2018

11. Résolution annuelle pour la MTMDET.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions et les frais encourus ont été faits sur les routes admissibles au « programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » pour un montant de 232,929.00 \$

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

12. DÉROGATION MIEURE DU 7, CHEMIN DORÉ;

54-04-2018

12. Dérogation mineure du 7, chemin Doré.

ATTENDU QU'en date du 7 février 2018, Monsieur Éric Gagnon a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 7, chemin Doré à Preissac, sur le lot 5 488 564;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage en cours avant, vis-à-vis du bâtiment principal, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la grandeur du terrain limite les emplacements possibles pour l'implantation du garage;

ATTENDU QUE le respect de la réglementation créerait un préjudice au demandeur en regard de la coupe d'arbres et des frais liés au remblayage;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes, le voisin de droite ayant lui-même un garage à proximité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure qui consiste à permettre la construction d'un garage en cours avant, vis-à-vis du bâtiment principal, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

13. DÉROGATION MINEURE DU 1027, AVENUE DU LAC;

55-04-2018

13. Dérogation mineure du 1027, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 28 février 2018, Madame Jacqueline Coté a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la municipalité concernant un immeuble situé au 1027, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 5 537 217;

ATTENDU QUE cette demande consiste à régulariser la présence d'une remise non contigüe au bâtiment principal et située à moins de 2 mètres de ce bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce bâtiment sert à abriter de l'équipement (de pompage) qui est source de bruit et donc peut souhaitable à l'intérieur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce bâtiment n'est pas visible de la route;

ATTENDU QUE ce bâtiment n'est d'aucune façon une source de préjudice pour les propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande qui consiste à régulariser la présence d'une remise non contigüe au bâtiment principal et située à moins de 2 mètres de ce bâtiment principal;

14. MANDATER LA MRC D'ABITIBI POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE BACS ROULANTS;

56-04-2018

14. Mandater la MRC d'Abitibi pour l'achat regroupé de bacs roulants.

ATTENDU QUE la municipalité est embarquée dans le projet de plateforme de compostage de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE les opérations devraient débuter en janvier 2019;

ATTENDU QUE l'achat de bacs est nécessaire pour être prêt pour la cueillette du compost (troisième voie);

ATTENDU QUE la MRC Abitibi invite les municipalités à participer à un achat regroupé pour l'acquisition de bacs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE MANDATER la MRC Abitibi pour l'achat de bacs bruns roulants de 360 litres pour la collecte du compost.

15. COMMANDITE POUR LA FABRIQUE ST-RAPHAËL DE PREISSAC POUR L'IMPRESSION DES FEUILLETS PAROISSIAUX POUR L'ANNÉE 2018;

57-04-2018

15. Commandite pour la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'impression des feuillets paroissiaux pour l'année 2018.

ATTENDU QUE la fabrique St-Raphael de Preissac publie un feuillet paroissial disponible sur le territoire de la municipalité et que le support financier est primordial pour la continuité de ses publications;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCORDER une commandite à la fabrique St-Raphael de 620.00 \$ pour l'année 2018. Le logo de la municipalité sera inclus sur les feuillets.

16. VENTE D'UNE POMPE PORTATIVE DU SERVICE INCENDIE;

58-04-2018

16. Vente d'une pompe portative du service incendie.

ATTENDU QUE la municipalité a une pompe portative usagée pour son service incendie et qu'elle a été remplacée par une autre;

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne s'est montrée intéressé et a fait une offre de 1,000.00 \$ à la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de la municipalité de La Corne de 1,000.00 \$ pour la vente d'une pompe portative usagé.

17. ACCORD DE LA PROPOSITION POUR LA VENTE D'UN CAMION FORD F-800 DU SERVICE INCENDIE;

59-04-2018

17. Accord de la proposition pour la vente d'un camion Ford F-800 du service incendie.

ATTENDU QUE le nouveau camion incendie est arrivé et fonctionnel et que le camion E-202 Ford F-800 de l'année 1997 est à vendre;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Landrienne est intéressée à acquérir ce camion;

ATTENDU QUE des représentants de la municipalité du canton Landrienne se sont déplacés pour en constater l'état et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Landrienne a fait une offre de 4,000.00 \$ à la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre et de vendre à la municipalité du canton de Landrienne le camion E-202 F-800 portant le numéro de série : 1FDYF70JXVVA40031 et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard pétrin à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

18. DROIT DE PASSAGE AUX VTT POUR LA RANDONNÉE DU CLUB QUAD DU 16 JUIN 2018;

60-04-2018

18. Droit de passage aux VTT pour la randonnée du Club QUAD du 16 juin 2018.

ATTENDU QUE le Club QUAD Amos région organise une randonnée pour les quadistes qui empruntera des sentiers et routes municipales;

ATTENDU QUE l'autorisation pour circuler en VHR (véhicule hors route), il est nécessaire d'avoir les autorisations requises par les autorités compétentes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de donner le droit de passage au Club QUAD Amos région pour une randonnée qui se déroulera le 16 juin 2018 et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cet effet.

19. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018 (DEMANDE AU DÉPUTÉ);

61-04-2018

19. Présentation des travaux de voirie 2018 (demande au député).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU / 2 000,00 \$	6 \$ / MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX ESTIMÉ
TRAVERSE DE LA MOTTE	3 ponceaux de 24 pouces	1,000 mètres	12, 000,00 \$
DU CAP	1 ponceau	100 mètres	2 600,00 \$
DES COTEAUX	1 ponceau	100 mètres	2,600.00 \$
DES PÊCHEURS		1,000 mètres	6, 000,00 \$
DES PÊCHEURS	Rechargement, épandage et compaction	2,000 mètres/2,500 tonnes/kilomètre	50, 000,00 \$
Total des travaux	5 ponceaux et rechargement de 5 000 tonnes et 2,200 mètres de fossé		73, 200,00 \$

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

62-04-2018

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 11.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 mai 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Manon Derome et monsieur le conseiller suivant : Aldée Langlois.

Maire et conseillers absents : Stephan Lavoie, Maxime Tancrede et Rémi Pelletier

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018
5. Comptes à payer du mois
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation et dépôt du rapport financier 2017
9. Rencontre avec Hydro-Québec
10. Abrogé la résolution (56-04-2018) pour mandater la MRC d'Abitibi de l'achat regroupé des bacs roulants
11. Soumission pour un montage d'une version 3D du projet du centre communautaire
12. Budget alloué pour vente de garage
13. Mandater monsieur Gilles Prévost pour l'achat de lumières vertes pour le service incendie
14. Formation de pompiers
15. Demande d'aide financière au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi
16. Budget alloué pour la corvée de nettoyage de la 395
17. Dérogation mineure du 785, chemin de la Pointe
18. Dérogation mineure du 779, chemin Vautrin
19. Soumission pour l'achat de matériel (attelles) pour le service incendie
20. Soumission pour travaux voirie 2018
21. Approbation des travaux pour le réaménagement de la Biblio
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

63-05-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2018;

64-05-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

65-05-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro-maire et le Directeur général

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1800300 à C1800372. La séquence des chèques en ligne L1800022 à L1800028.**

Total des factures du mois	118 450.60\$
Total paiement direct mensuel	14 324.73\$
Total des salaires	19 226.29\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>152 001.62\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 8 mai 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Madame la pro-maire dresse un bref résumé de ses rencontres. De plus, la conseillère Mme Manon Derome a dévoilé le projet confidentiel et conditionnel d'une minière et fût remis à l'ordre par Mme la pro-maire.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017;

66-05-2018

8. Présentation et dépôt du rapport financier 2017.

Madame Manon Labrecque présente le rapport financier 2017 au conseil et aux citoyens présents, elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport financier 2017, tel que présenté par la vérificatrice externe de la municipalité du bureau de Daniel Tétreault CPA.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2018 tel que prescrit par le Code municipal (CM)

9. RENCONTRE AVEC HYDRO-QUÉBEC;

9. Rencontre avec Hydro-Québec.

Madame La pro-maire, Nicole Poulin résume la rencontre à laquelle, elle a participé avec le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, le 4 mai dernier.

10. ABROGÉ LA RÉOLUTION (56-04-2018) ET MANDATER L'UMQ POUR L'ACHAT DES BACS ROULANTS;

67-05-2018

10. Abroger la résolution (56-04-2018) et mandater l'UMQ pour l'achat regroupé des bacs roulant.

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* : permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 450 bacs roulants, nécessaires pour satisfaire ses besoins;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Preissac confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 450 bacs roulants de 360 litre de couleur brune, nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Preissac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Preissac s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

D'ABROGE la résolution 56-04-2018 qui mandatait la MRC Abitibi de faire l'achat de bacs roulant pour la municipalité de Preissac.

11. SOUMISSION POUR UN MONTAGE D'UNE VERSION 3D DU PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

68-05-2018

11. Soumission pour un montage d'une version 3D du projet du centre communautaire.

ATTENDU QUE la municipalité prépare une soirée de consultation publique pour présenter et entendre les citoyens sur différents sujets et que le projet du CRJM en fait partie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Trame pour la préparation d'une version 3D pour avoir une idée plus visuelle du projet et d'allouer un montant maximum de 1,000.00 \$ pour ce travail.

12. BUDGET ALLOUÉ POUR VENTE DE GARAGE (500.00\$);

69-05-2018

12. Budget pour vente de garage (500.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une vente de garage dans l'aréna, le 2 juin prochain;

ATTENDU QUE cette activité sociale se veut une occasion de rencontrer et d'échange avec les citoyens;

ATTENDU QUE des frais de collation sont prévus parce que l'activité s'échelonne toute la journée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 500.00 \$ pour l'organisation de cette activité de vente de garage du 2 juin 2018.

13. MANDATER MONSIEUR GILLES PRÉVOST POUR PROJET « LUMIÈRES VERTES » POUR LE SERVICE INCENDIE;

70-05-2018

13. Mandater monsieur Gilles Prévost pour le projet « lumières vertes » pour le service incendie.

ATTENDU QUE le service d'incendie est composé de volontaires et que ceux-ci ont besoin de se déplacer rapidement, lors d'appel;

ATTENDU QUE d'avoir un système d'identification spécifique (lumières vertes) serait peut-être une solution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à faire les démarches nécessaires pour présenter un projet de lumières d'urgence qui pourraient être installé sur les voitures des pompiers et/ou premiers répondants.

14. FORMATION DE POMPIERS;

71-05-2018

14. Formation de pompiers.

ATTENDU QUE les pompiers ont besoin de formation et que la firme « Éducepert » propose deux formations : Pompier 1 et MDO hors programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Éducepert » pour deux formations au montant de 6,703.04 \$.

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI;

72-05-2018

15. Demande d'aide financière au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi dispose d'un Fonds culturel et que pour faire une demande d'aide financière, une personne doit être mandatée par résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE MANDATER l'agente de développement locale madame France Daoust pour faire une demande d'aide financière pour l'ajout d'une boîte aux livres. La participation de la municipalité est au moins de 15% du projet.

16. BUDGET ALLOUÉ POUR LA CORVÉE DE NETTOYAGE DE LA 395 (500.00 \$);

73-05-2018

16. Budget alloué pour la corvée de nettoyage de la 395 (500.00 \$).

ATTENDU QU'un comité de bénévoles organise une corvée de nettoyage sur la Route 395 (avenue du Lac);

ATTENDU QUE la fourniture de différents biens (eau, sandwich, amuse-gueule, café, etc.) est indispensable pour le succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 500.00 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'organisation annuelle de la corvée de nettoyage de la Route 395.

17. DÉROGATION MINEURE DU 785, CHEMIN DE LA POINTE;

74-05-2018

17. Dérogation mineure du 785, chemin de la pointe.

ATTENDU QU'en date du 12 avril 2018, Madame Céline Doyon et Monsieur Richard Plante ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 785, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 072;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre de créer deux (2) lots dont les largeurs minimales seront de 44.6 mètres plutôt que 45 mètres, en contravention avec l'article 3.2.1 du règlement de lotissement de la municipalité;

ATTENDU QUE les nouveaux lots créés contiendront respectivement plus de 5 400 et plus de 9 100 mètres carrés, soit beaucoup plus que la superficie minimale requise de 4 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lotissement projeté ajoutera un terrain qui pourra être l'assiette d'une nouvelle construction sur un lot riverain;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité de Preissac concernant un immeuble situé au 785, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 072, faite par madame Céline Doyon et monsieur Richard Plante.

18. DÉROGATION MINEURE DU 779, CHEMIN VAUTRIN;

75-05-2018

18. Dérogation mineure du 779, chemin Vautrin.

ATTENDU QU'en date du 4 avril 2018, Monsieur Étienne Tanguay a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 779, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592 035, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la présence d'un garage situé à 3.18 mètres du bâtiment principal plutôt qu'à 5 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE ce permis relatif à la construction du garage ne mentionnait pas la distance à respecter entre le garage et la résidence;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 779, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592 035, cadastre du Québec faite par monsieur Étienne Tanguay;

19. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL (ATTELLES) POUR LE SERVICE INCENDIE;

76-05-2018

19. Soumission pour l'achat de matériel (attelles) pour le service incendie.

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoit l'achat de matériel pour le service d'incendie;

ATTENDU QUE l'achat d'attelles (2) et d'une courroie de tête serait fort utile pour les premiers répondants;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACHETER deux attelles et une courroie de tête au montant de 1,281.00 \$ plus les taxes applicables.

20. SOUMISSION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2018;

77-05-2018

20. Soumission pour travaux de voirie 2018.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a invité 5 entreprises à soumissionner pour les travaux de voirie 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 7 mai 2018 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes applicables
Béton Fortin Inc.	99 798.31\$
Construction Lemiro Inc.	87 237.28\$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	90 255.38\$
Les Entreprises Roy & Frères Inc.	99 819.02\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Construction Lemiro Inc. » pour réaliser les travaux de voirie 2018 tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 87,237.31 \$.

21. APPROBATION DES TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIO;

78-05-2018

21. Approbation des travaux pour le réaménagement de la Biblio.

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une demande d'aide financière pour des travaux de mise à niveau et d'ameublement avec le programme « Projet FARR » et que le MAMOT vient confirmer l'acceptation desdites demande pour un montant n'excédant pas 13,609.55 \$;

ATTENDU QUE la subvention accordée est de 50% des coûts ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire exécuter les travaux tel que spécifiés dans la demande d'aide financière, en collaboration avec la personne responsable de la Biblio-Sud madame Ginette Duquette.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour dont principalement le fait de ne pas encourager un commerce local où la propriétaire avait en sa possession un document confidentiel adressé au Conseil seulement. Mme la pro-maire a expliqué que le comité visé était indépendant de ces décisions face au budget minime alloué par le Conseil et que ce document était informel.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

79-05-2018

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la pro-maire, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL